

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 mai 2018 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **4**

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2018.

4. TRÉSORERIE

4.1. Comptes.

4.2. Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017.

4.3. Demande d'aide financière et gestion du déneigement-OBNL Bellevue sur les Monts.

4.4. PAARRM- Demande de subvention pour réaliser les travaux de voirie.

4.5. Office municipal d'habitation (OMH)-Approbation des états financiers 2017.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Avis de motion : Règlement relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

5.2. Avis de motion : Règlement concernant le surveillant devant une souffleuse à neige.

5.3. Autoriser un appel d'offres pour des services professionnels quant à la surveillance du chantier avec résidence lors des travaux sur le chemin du Cap-Tourmente (phase I).

5.4. Autoriser un appel d'offres pour la réalisation des travaux sur le chemin du Cap-Tourmente (phase I).

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. Contrat- Réalisation de la construction du réservoir d'eau potable (secteur village).

6.2. Contrat-Campagne de recherche de fuites.

7. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISMES

7.1 Office municipal d'habitation (OMH)-Nommer un représentant des citoyens.

7.2. Contrat-Remplacement des bandes de patinoire.

7.3. Feuillet paroissial-Renouvellement de la publicité.

7.4. Festival de l'Oie-Tournoi de golf 2018.

7.5. Festival de l'Oie-Appui de l'événement.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1.** Dépôt du procès-verbal du 25 avril 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 8.2.** Demandes d'approbation PIIA.

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1** Autoriser le prêt de la piscine et du Parc Camille Côté à l'école La Pionnière.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

081-20180507

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

082-20180507

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

Adoptée

083-20180507

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2018.

5. TRÉSORERIE

084-20180507

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la

directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

**Dépôt-rapport
financier et
vérificateur externe
2017**

4.2. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, préparés par la firme Malette S.E.N.C.R.L., sont déposés devant le conseil municipal. Mme Julie Chouinard, CPA auditrice, CA a présenté les rapports au maire et aux conseillers le 3 avril à 18h à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim.

085-20180507

4.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET GESTION DU DÉNEIGEMENT-OBNL BELLEVUE SUR LES MONTS

Considérant que la Municipalité effectue jusqu'à ce jour le déneigement de la première partie du secteur Bellevue sur les Monts et refuse de déneiger la deuxième partie située en amont du 45, rue Larochelle.

Considérant que la Municipalité a exposé, lors d'une rencontre survenue le 21 novembre 2017, les nombreux problèmes soulevés dans le rapport réalisé par Mario Boulianne, contremaître à la Municipalité de Saint-Joachim et Richard Lampron, directeur des travaux publics à la Ville de Beauré (DATA :602-150) en ce qui concerne notamment la structure de la chaussée pour l'ensemble du secteur;

Considérant que seize (16) points liés à une déficience dans la structure de la route sont soulevés dans le rapport rendant le déneigement du secteur impossible et dangereux tant pour la sécurité des employés que pour des bris à la machinerie;

Considérant que la Municipalité a aussi proposé au comité Bellevue sur les Monts de constituer un OBNL afin que le déneigement de la seconde partie soit effectué par un entrepreneur indépendant et qu'une aide financière soit retournée à l'OBNL en question afin de compenser pour les taxes perçues versus le service offert;

Considérant que la Municipalité a approché, sans conclure d'entente, Déneigement Daniel Lachance afin d'aider le comité et obtenir une estimation pour réaliser le déneigement de la seconde partie du secteur, soit un peu avant le 45, rue Larochelle;

Considérant que la Municipalité a tenté à plusieurs reprises durant les mois suivant la rencontre du mois de novembre, d'obtenir des informations, des compte-rendus de l'évolution de la situation sans toutefois obtenir les réponses claires et complètes;

Considérant que la Municipalité a reçu les lettres patentes de la constitution de l'OBNL le ou vers le 17 janvier 2018 sans toutefois obtenir de demande d'aide financière formelle tel que demandé par courriel et en personne aux personnes responsables du comité;

Considérant que la Municipalité a dû interrompre complètement le service de déneigement momentanément le 3-4 avril 2018 et de manière permanente à partir du 12 avril 2018, car nos employés municipaux ont jugé que l'état des routes présentait un danger de bris et d'enlèvement des camions;

Considérant que l'état de la chaussée était précaire depuis le mois de février;

Considérant que malgré cette interruption de service la Municipalité a maintenu l'entretien (déneigement et sablage) de la partie asphaltée de la rue Bellevue;

Considérant que la Municipalité a reçu les 10 et 23 avril dernier, une demande de remboursement pour l'entretien réalisé par Daniel Duchesne (Excavation 3D) durant la période hivernale et lors des interruptions mentionnées dans le présent préambule;

Considérant que la Municipalité a demandé dès le mois de novembre 2017, de recevoir une demande écrite d'aide financière basée sur un contrat de déneigement avec un entrepreneur afin d'être en mesure de planifier les budgets et qu'une telle demande n'a pas eu lieu;

Considérant que la Municipalité fonctionne avec des budgets et doit prévoir les dépenses à pourvoir;

Considérant que la Municipalité a montré de l'ouverture pour discuter et trouver une solution viable et équitable financièrement avec le comité vu la difficulté pour nos employés d'effectuer le déneigement du secteur;

Considérant que le comité n'a transmis les lettres patentes de la constitution de l'OBNL Bellevue sur les Monts le ou vers le 17 janvier 2018 et que les demandes de remboursement n'ont eu lieu qu'au mois d'avril 2018;

Considérant que l'effort réalisé par la municipalité dans ce dossier est non-négligeable considérant qu'elle n'a aucune juridiction dans un secteur privé;

Considérant que les discussions qui ont eu lieu lors de la rencontre au mois de novembre dernier nous confirment que des travaux d'amélioration de la structure de la chaussée ne sont pas envisagés tant du côté du propriétaire des rues que des citoyens (comité) via un recours civil;

Considérant qu'un avis juridique a été réalisé par Me Martin Bouffard de Morency Avocats, confirmant le fait que la Municipalité n'a pas la juridiction pour entretenir un chemin privé (réf. art. 66 de la Loi sur les compétences municipale (RLRQ,c. C-47.1) (DATA :602-150);

Considérant qu'à l'intérieur de ce même avis juridique, Me Bouffard confirme que la Municipalité peut cesser le déneigement des rues privées puisque, d'une part, elle n'en a pas la compétence et, d'autre part, les engagements qu'elle avait contractés à l'époque ne liaient la Municipalité qu'avec Provescom inc.;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) Que la Municipalité cesse définitivement le déneigement des rues privées énumérées ci-après en raison des différents faits relatés au préambule :
 - a. Rue Bellevue (à l'exception de la partie asphaltée);
 - b. Rue Faucher
 - c. Rue Savard
 - d. Rue Larochelle
 - e. Rue du Promontoire
- b) Que la Municipalité poursuivra le déneigement et le sablage de la partie asphaltée de la rue Bellevue, à l'entrée du secteur qui ne présente pas d'anomalie majeure à la chaussée;
- c) D'autoriser une aide financière de 3 827,82\$ pour pourvoir au déneigement des parties non déneigées par la Municipalité pour une partie de l'année 2017(automne-hiver) et 2018 (hiver-printemps);

- d) Que la Municipalité remettra à l'OBNL Bellevue sur les Monts, une aide financière pour pourvoir aux dépenses annuelles liées au déneigement des rues indiquées au paragraphe a) sur respect des conditions établies :
 - a. L'OBNL Bellevue sur les Monts devra formuler une demande d'aide financière écrite accompagnée d'une soumission pour le déneigement et le sablage des rues du secteur Bellevue sur les Monts auprès de la Municipalité de Saint-Joachim, et ce, avant le 15 septembre de chaque année afin de permettre à la Municipalité de prévoir les budgets et le remboursement pour l'année suivante;
 - b. La Municipalité effectuera un versement unique à l'OBNL Bellevue sur les Monts au mois de janvier de chaque année selon la demande d'aide financière;
- e) Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

086-20180507

4.4. PAARRM-DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE VOIRIE

Considérant l'importance de poursuivre l'amélioration le réseau routier municipal afin d'assurer la sécurité à tous les usagers;

Considérant que plusieurs ponceaux du territoire nécessitent des interventions à très court terme étant donné leur état de vétusté ou de dangerosité;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de formuler une demande à Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, une subvention de 25 000\$ pour l'amélioration de notre réseau routier municipal.

Adoptée

087-20180507

4.5. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)- APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim reçoit une copie du rapport financier pour l'office Municipal d'Habitation de Saint-Joachim de l'Auditeur indépendant, Monsieur Pierre Racine, pour l'année se terminant le 31 décembre 2017;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver le rapport financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Joachim tel que présenté par Monsieur Pierre Racine, CPA, Auditeur indépendant, rapport montrant que la contribution municipale afin d'assumer une partie du déficit de l'organisme après capitalisation est de 1 950\$.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de motion

5.1. AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC.

Monsieur Bruno Guilbault conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement visant à régir l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Présentation du projet

Présentation du projet de règlement

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les normes d'utilisation de l'eau potable provenant du réseau de distribution d'eau potable de la municipalité et s'applique à l'ensemble du territoire desservi par l'aqueduc public.

Ce règlement constitue une mesure pour réduire la consommation d'eau, car la production et la distribution d'une trop grande quantité d'eau potable de qualité peuvent avoir une influence réelle sur les coûts d'immobilisation et d'exploitation.

Avis de motion

5.2. AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT CONCERNANT LE SURVEILLANT DEVANT UN SOUFFLEUR À NEIGE

Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement visant à autoriser un surveillant devant une souffleuse à neige de masse nette de plus de 900 kg à circuler à bord d'un véhicule lors des opérations de déneigement d'un chemin public.

Présentation du projet

Présentation du projet de règlement

Il est prévu au Code de la sécurité routière que sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

À cet effet, la municipalité désire autoriser sur des chemins publics de la municipalité, le surveillant devant une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg à circuler à bord d'un véhicule routier.

088-20180507

5.3. AUTORISER UN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS QUANT À LA SURVEILLANCE DU CHANTIER AVEC RÉSIDENCE LORS DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU CAP-TOURMENTE (PHASE I)

Considérant qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour procéder à la surveillance des travaux sur le chemin du Cap-Tourmente (phase I) qui auront lieu au cours de l'été 2018;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels quant à la surveillance du chantier avec résidence lors des travaux sur le chemin du Cap-Tourmente (phase I).

Adoptée

089-20180507

5.4. AUTORISER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU CAP-TOURMENTE (PHASE I)

Considérant qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour procéder au remplacement de l'aqueduc ainsi qu'à la reconstruction d'une première partie du chemin du Cap-Tourmente (phase I);

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public (SEAO) pour la réalisation des travaux d'aqueduc et la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I) prévu pour au cours de l'été 2018.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

090-20180507

6.1. CONTRAT-RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (SECTEUR VILLAGE)

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres public (SEAO) pour la construction d'un réservoir d'emménagement d'eau potable notamment la mise en place d'une conduite d'eau potable, la construction d'un réservoir en béton, la mise en place d'éléments de mécanique de procédé et la mécanique du bâtiment de service;

Considérant que le dépôt des soumissions s'est effectué le 7 mai à 11h;

Considérant que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant total soumissionné (taxes incluses)
Les Constructions Bé-Con Inc.	2 411 732,85\$
Allen Entrepreneur Général Inc.	2 858 278,50\$
Coffrage Alliance Ltée	2 859 428,25\$
J.E Perron Ltée	2 918 594,28\$
BSL. Entrepreneur Général	3 065 750,89\$
Paul Pedneault Inc.	3 362 496,05\$

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat à l'entrepreneur Les Constructions Bé-Con Inc. au montant de 2 411 732,85\$ incluant les taxes;
- b) L'octroi du présent contrat sera officiel après la période de 30 jours que se garde de MDDELCC suivant le dépôt d'une déclaration de conformité en vertu de l'article 269, le tout si aucune question n'est soulevée par le ministère (20 mai 2018);
- c) D'attribuer cette dépense à même le règlement d'emprunt n°399-2018 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 11 août 2017.

Adoptée

091-20180507

6.2. CONTRAT-CAMPAGNE DE RECHERCHE DE FUITES

Considérant que les objectifs de nos indicateurs de pertes d'eau potentielles (20% et 15m³/d/km) ne sont pas atteints pour les réseaux : Saint-Joachim, La Mèche, ces derniers doivent être auscultés à 100% d'ici le 1er septembre 2018;

Considérant que la Municipalité a demandé à trois entreprises une soumission pour réaliser une campagne de recherche de fuites;

Considérant les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
VonRoll hydro	4325\$
Innov Logic	8 450\$
Aqua Data	6 795\$

Il est proposé par Monsieur Bruno Guil et unanimement résolu d’octroyer un contrat à VonRoll hydro pour la réalisation d’une campagne de recherche de fuites au secteur Saint-Joachim (Village) et La Miche d’un montant de 4 325\$ outre les taxes, telle que présenté à l’offre de services datée du 15 mars 2018.

Adoptée

7. LOISIRS, CULTURE ET ORGANISME

092-20180507

7.1. OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION (OMH)- NOMMER UN REPRÉSENTANT DES CITOYENS

Considérant qu’il est nécessaire de renouveler pour trois ans le mandat du représentant des citoyens sur le comité de l’Office municipal d’habitation (OMH);

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de mandater M. Lucien Tremblay pour représenter les citoyens de Saint-Joachim dans l’organisation de l’Office municipal d’habitation de Saint-Joachim, et ce, pour une durée de trois (3) ans tel que prévu à la convention de l’OMH.

Adoptée

093-20180507

7.2. CONTRAT-REPLACEMENT DES BANDES DE PATINOIRE

Considérant que le conseil désire procéder au remplacement des bandes de la patinoire extérieure;

Considérant que deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

Considérant les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
ProFab 2000	44 406,20\$
Distribution Sports Loisirs	58 395,00\$

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D’octroyer un contrat clé en main à ProFab 2000 pour l’achat et l’installation des bandes de patinoire au montant de 44 406,20\$ outre les taxes tel que démontré à la soumission # 918892 datée du 26 février dernier;
- b) D’attribuer un montant de 11 000\$ au fonds de développement des territoires – milieux ruraux tels qu’autorisés en date du 24 avril 2018;
- c) D’attribuer le reste de la dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux (55-162-00).

Adoptée

094-20180507

7.3. FEUILLET PAROISSIAL-RENOUVELLEMENT DE LA PUBLICITÉ

Considérant que notre espace publicitaire dans le feuillet paroissial viendra bientôt à échéance;

Considérant que la contribution de la municipalité est importante tant pour la Fabrique de Saint-Joachim que pour les paroissiens, qui trouvent dans ce feuillet une foule de renseignements utiles à la vie communautaire;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'annonce de la Municipalité de Saint-Joachim dans le feuillet paroissial-unité pastorale de la Côte-de-Beaupré, au montant de 268\$ outre les taxes, tel que mentionnée dans la lettre de renouvellement reçue le 10 avril dernier.

Adoptée

095-20180507

7.4. FESTIVAL DE L'OIE-TOURNOI DE GOLF 2018

Considérant que le tournoi de golf annuel du Festival de l'Oie des Neiges aura lieu le 2 juin prochain au Golf Le St-Ferréol;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 4 billets pour un montant de 400\$ afin de collaborer au financement de l'organisme.

Adoptée

096-20180507

7.5. FESTIVAL DE L'OIE-APPUI DE L'ÉVÉNEMENT

Considérant que le Festival de l'Oie aura lieu du 5 au 8 octobre 2018;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de cet événement annuel sur le territoire de la Municipalité et d'approuver la fermeture de la rue de l'Église durant l'activité des hommes forts.

Adoptée

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Dépôt du procès-verbal du CCU

8.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant qu'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 25 avril dernier;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 25 avril 2018 préparé par la secrétaire dudit comité.

8.2. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

097-20180507

8.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-901, BOULEVARD 138

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder au remplacement de portes et fenêtre du bâtiment principal sis 901 Boulevard 138 ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Remplacer la porte d'entrée présentement en aluminium blanc par une nouvelle porte en aluminium rouge ;
- Remplacer la fenêtre (baie-window) présentement en aluminium blanc par une nouvelle fenêtre (baie-window) en aluminium blanc;
- Remplacer la porte-patio en aluminium blanc par une porte-patio similaire également en aluminium blanc.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis afin de procéder à des travaux de transformation extérieure du bâtiment principal et pour réaliser la construction d'un mur de soutènement ai 901, boulevard 138.

Adoptée

098-20180507

8.2.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-425, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de modification du patio et à la construction d'un mur de soutènement à la propriété sise au 425 avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de modifier le patio existant :

- Démolir une section du patio de forme irrégulière, qui servait comme patio de piscine ;
- Construire une nouvelle section de 6' X 8' en bois traité ;

Considérant qu'il est proposé de construire d'un mur de soutènement le long de la ligne de lot arrière. Le mur aura une longueur d'environ 25 m, une hauteur maximum de 1,5 m et sera construit en béton recouvert de crépi ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs visant à conserver les caractéristiques associées au type de bâti et à préserver la topographie et les caractéristiques naturelles de la parcelle sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de modification du patio et la construction d'un mur de soutènement au 425, avenue Royale.

Adoptée

099-20180507

8.2.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-497, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder au remplacement de fenêtres du bâtiment principal sis au 497 avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder au remplacement de deux fenêtres de type fixe en PVC blanc sur le mur arrière du bâtiment par des nouvelles fenêtres en PVC blanc, avec ouverture de type auvent ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 497, avenue Royale.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

100-20180507

9.1. AUTORISER LE PRÊT DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DU PARC CAMILLE CÔTÉ À L'ÉCOLE LA PIONNIÈRE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D'autoriser le prêt de la piscine municipale et du Parc Camille Côté à l'école La Pionnière le 22 juin prochain aux conditions suivantes :
 - a. Respecter la capacité de la piscine, soit 100 personnes à l'intérieur de l'enceinte;
 - b. Fournir deux sauveteurs accrédités et déposer les certificats auprès de la municipalité avant le 8 juin 2018;
 - c. Avoir les assurances nécessaires à la tenue de l'activité et en fournir la preuve auprès de la Municipalité.
 - d. Procéder à la signature d'une entente écrite;
- b) Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et signer l'entente.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

101-20180507

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 mai 2018 à 20h32.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
secrétaire-trésorière